vinetur

En Italie, l’intérêt des consommateurs pour les vins durables progresse, selon une étude de Nomisma

Selon l’étude, 18 % prévoient d’augmenter leurs achats dans les 12 prochains mois, offrant aux producteurs une plus grande marge pour maintenir les prix des bouteilles certifiées

mercredi 11 novembre 2026



Les consommateurs italiens montrent un intérêt croissant pour les vins durables et sont davantage disposés à les payer plus cher, selon la dernière étude Wine Monitor de Nomisma, réalisée avec Valoritalia et publiée le mardi 10 novembre.

L'étude indique que la durabilité occupe une place plus importante dans les achats alimentaires en Italie, même si le prix reste le premier critère de décision. Nomisma a constaté que 83 % des personnes interrogées citaient le prix parmi les critères importants dans le choix des produits alimentaires, devant l'origine italienne (74 %) et la durabilité (68 %). Le poids accordé à la durabilité a progressé de 13 points de pourcentage depuis 2020.

Dans le secteur du vin, cette évolution semble gagner du terrain. Selon Nomisma, 12 % des consommateurs achètent désormais du vin durable, soit 2 points de pourcentage de plus qu'en 2025. L'étude révèle également que 27 % des consommateurs vérifient la présence d'un logo biologique ou durable sur l'étiquette au moment de l'achat.

Cette évolution compte pour le secteur vitivinicole, car elle révèle une clientèle dont les valeurs, mais aussi les habitudes de consommation, changent. Les producteurs et les distributeurs pourraient avoir davantage de marge de manœuvre pour maintenir les prix des vins certifiés et investir dans des garanties de durabilité, tandis que les résultats moins favorables de certaines catégories d'entrée de gamme pourraient inciter une partie du secteur à revoir ses prix, ses certifications et son assortiment.

Nomisma indique que 18 % des personnes interrogées prévoient d'augmenter leurs achats de vin durable dans les 12 prochains mois, tandis que 5 % envisagent de les réduire. L'étude constate également que la réticence à payer plus cher s'est atténuée. Environ 9 % des répondants se disent prêts à payer 10 % de plus pour un vin durable. Par ailleurs, 36 % accepteraient de payer davantage, sans dépasser 10 % de supplément, et 31 % seraient disposés à payer jusqu'à 5 % de plus. Un quart des personnes interrogées, soit 25 %, n'accepterait aucun supplément.

Denis Pantini, analyste chez Nomisma et auteur de l'étude, a déclaré que l'intérêt des consommateurs pour la durabilité restait élevé dans un marché du vin incertain et dépassait le contenu de la bouteille pour englober le producteur et la région où le vin est élaboré. Selon l'étude, cet intérêt s'étend également à l'œnotourisme : deux

Italiens sur trois jugent la durabilité importante dans le choix d’une destination de vacances.

Pour les consommateurs, la notion de vin durable est avant tout liée aux pratiques viticoles. Nomisma indique que les acheteurs accordent de l’importance à l’absence d’herbicides et à la limitation de l’usage des produits phytosanitaires. Mais l’enquête montre que leur attention ne se limite pas aux méthodes agricoles. Les répondants jugent également important que les domaines réduisent leurs déchets, leur consommation d’énergie et leur consommation d’eau.

Ces résultats s’inscrivent dans un marché toujours sous pression en volume. Valoritalia, qui certifie des vins bénéficiant d’appellations d’origine protégées, a fait état d’une baisse de 3 % sur un an des volumes de vin embouteillés en Italie entre janvier et septembre 2026, à 9,86 millions d’hectolitres.

Le recul n’a pas touché toutes les catégories de la même manière. Les vins DOC ont limité leur baisse à 0,5 %, tandis que les vins DOCG ont reculé de 0,2 % ; les deux catégories ont renoué avec la croissance au troisième trimestre, selon les données citées dans l’étude. À l’inverse, les vins IGT ont enregistré une baisse bien plus marquée, de 13 % sur les neuf premiers mois de 2026. De juillet à septembre, le recul des mises en bouteille de vins IGT s’est accentué pour atteindre 18,9 %.

Ces chiffres suggèrent que la demande résiste mieux pour les vins bénéficiant d’un positionnement qualitatif plus affirmé et de garanties d’origine plus claires, tandis que la faiblesse est plus visible à la base de la pyramide qualitative. Pour les entreprises de boissons liées au vin, cette tendance pourrait influer sur la gestion des gammes d’entrée et de milieu de gamme, notamment si les consommateurs continuent de privilégier les étiquettes associant qualité perçue et engagements environnementaux.

L’étude souligne également le rôle croissant des consortiums italiens de protection des vins, qui représentent les appellations et les défendent. Selon Nomisma, les consommateurs les considèrent comme fiables et crédibles. Leur rôle devrait encore s’élargir dans le cadre du règlement européen 2024/1143, qui leur confie la promotion et la coordination d’initiatives visant à améliorer les performances environnementales, sociales et économiques des filières vitivinicoles.

Dans ce cadre, les consortiums peuvent convenir de pratiques durables, notamment de normes allant au-delà des exigences légales en vigueur, et encourager les producteurs à les adopter. Si ces pratiques deviennent obligatoires pour tous les producteurs d'une appellation, elles doivent être intégrées au cahier des charges. Le règlement autorise également les consortiums à élaborer et à actualiser des rapports volontaires sur la durabilité à partir d'informations vérifiables, ainsi qu'à mener des actions d'information, de formation et de sensibilisation.

Selon l'enquête, tous les consortiums concernés ont déjà lancé, ou prévoient de lancer dans les 12 prochains mois, une démarche de coordination avec les acteurs locaux, tels que les pouvoirs publics et les opérateurs touristiques. Ils se considèrent comme des pôles de coordination dans ces initiatives. Parmi les mesures jugées prioritaires pour leur intégration aux cahiers des charges figurent les actions environnementales portant sur la santé des végétaux, les sols et la biodiversité, ainsi que les codes de déontologie et les initiatives en faveur de l'emploi et du développement local.